



**Mandat du**

**Comité consultatif des employés  
autochtones**

**du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest**

Mise à jour : Octobre 2017



## 1. **Contexte**

Le programme de promotion sociale du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) a été mis en œuvre en 1989. Il s'applique à tous les ministères et organismes de la fonction publique, et son objectif consiste à accroître la représentation des groupes cibles admissibles, sous-représentés dans la fonction publique.

Les groupes suivants sont ciblés : les Autochtones, les non-Autochtones originaires des Territoires du Nord-Ouest (TNO), les personnes handicapées résidentes des TNO et les femmes résidentes des TNO.

## 2. **Objectifs**

L'objectif principal du Comité consultatif des employés autochtones (CCEA), établi en 2009, est d'accroître la représentation des Autochtones à tous les échelons de la fonction publique, et de créer un milieu de travail qui soutient et favorise l'emploi des Autochtones au sein du GTNO.

Le CCEA formule des conseils et recommande des initiatives qui favorisent l'emploi des Autochtones dans la fonction publique et renforcent les relations avec les administrations communautaires dans les domaines de la gestion des ressources humaines et de l'emploi des Autochtones.

## 3. **Pouvoir**

Le comité est coprésidé par deux administrateurs généraux (ou administrateurs généraux associés ou adjoints), qui doivent rendre des comptes au Comité des sous-ministres des Ressources humaines.

Les coprésidents du CCEA nomment les membres du comité.

## 4. **Membres**

Le CCEA est composé de deux coprésidents, d'un membre de chacune des cinq régions des Territoires du Nord-Ouest (Beaufort-Delta, Sahtú, Slave Nord, Slave Sud, Dehcho), et d'un représentant de Yellowknife.

Les facteurs suivants doivent être pris en considération lors de la sélection de membres :

- la représentation géographique;
- le domaine d'expertise;
- la représentation dans l'ensemble des ministères, des conseils et des organismes du GTNO;
- la parité des sexes;



- le niveau du poste;
- le type de profession;
- le niveau d'engagement individuel.

Une liste de membres suppléants est tenue à jour; un ou deux membres sont désignés dans chaque région. Si un membre démissionne, les coprésidents peuvent nommer un membre suppléant à titre de membre régulier. Les membres suppléants sont encouragés à participer aux téléconférences. Ils peuvent participer aux réunions en personne, sur invitation des coprésidents, lorsqu'un membre régulier s'absente.

La nomination de membres et de membres suppléants est recommandée par les membres régionaux et confirmée par écrit par les coprésidents. Les représentants relèvent des coprésidents du CCEA.

## 5. **Mandat**

Le mandat des membres du CCEA est d'une durée de trois ans. À l'expiration de leur mandat, les membres peuvent présenter une demande de renouvellement.

À la fin d'un mandat, les coprésidents peuvent inviter un membre à demeurer actif au sein du comité durant un an à titre de mentor pour les nouveaux membres. Les mentors peuvent être invités à participer aux réunions du CCEA, au besoin.

## 6. **Portée des travaux**

### **Rôles et responsabilités des présidents**

- Agir comme défenseurs du mandat du CCEA et assurer son respect.
- Présider les réunions trimestrielles et les téléconférences du CCEA.
- Formuler des recommandations au Comité des sous-ministres des Ressources humaines.
- Fournir les ressources nécessaires.
- Soutenir les membres du CCEA.

### **Rôles et responsabilités des membres**

- Formuler des conseils et des recommandations au Comité des sous-ministres des Ressources humaines par l'entremise des coprésidents.
  - Recommander les mesures nécessaires pour résoudre les problèmes que pose le programme de promotion sociale du GTNO.
  - Recommander des solutions pour recruter, maintenir en poste et soutenir les employés autochtones d'origine ténosé au sein du GTNO.
- Garder le contact avec les membres suppléants afin de garantir la continuité des activités.
- Examiner toute autre question que le Comité des sous-ministres des Ressources humaines porte à leur attention.



### **Rôles et responsabilités du ministère des Finances**

- Nommer un membre du personnel qui fournira un soutien logistique au CCEA et aux coprésidents.
- Mettre en œuvre et examiner des programmes, des politiques et des pratiques.
- Veiller aux communications globales, et élaborer une stratégie de communication.
- Mener des recherches, au besoin.
- Fournir au CCEA les outils nécessaires et participer aux réunions du CCEA, au besoin.
- Gérer le budget.

### **7. Budget**

Les niveaux de financement annuel seront déterminés dans le cadre du processus de planification des activités du GTNO. Le budget du CCEA est accordé par le ministère des Finances et permet la tenue de deux réunions en personne par exercice financier ainsi que d'autres initiatives, au besoin.

### **8. Processus**

Les coprésidents peuvent établir des réunions, des procédures et des politiques nécessaires au fonctionnement du CCEA, et organiser des réunions trimestrielles ainsi que toute téléconférence supplémentaire du CCEA.

Les coprésidents présentent des rapports sur les activités du CCEA au Comité des sous-ministres des Ressources humaines ainsi que des rapports au ministre des Finances, s'il y a lieu. Les rapports et les conclusions du CCEA sont transmis à tous les sous-ministres.

Le mandat du CCEA est soumis à l'évaluation du Comité des sous-ministres des Ressources humaines tous les deux ans ou selon les besoins.

Le CCEA tient des réunions en personne dans la mesure du possible. Les réunions peuvent se tenir dans chacune des régions, à tour de rôle.

### **9. Quorum**

Une majorité des deux tiers des membres ou des suppléants présents constitue le quorum.

### **10. Absences**

Un membre peut être remplacé par son suppléant s'il rate trois réunions consécutives sans préavis.

### **11. Produits livrables**

Le CCEA détermine et propose des mesures pour accroître la représentation des Autochtones originaires des TNO et améliorer le recrutement et le maintien en poste d'Autochtones dans la fonction publique.



### Organigramme du CCEA

